

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

ATTESTATION DE CAPACITÉ

à l'exercice de la profession de
COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT

Vu l'article R1422-4 du Code des Transports.

L'attestation de capacité à l'exercice de la profession de commissionnaire de transport

est délivrée sous le n° CP9711900001

à M. AUVRAY Christopher, Charles, Brice

né(e) le 21 Mai 1980 à Suresnes

demeurant à Résidence Grenadine - Vitet

97133 SAINT BARTHELEMY

Fait à BASSE-TERRE,

le 12 Avril 2019

P/Le Préfet de Région Guadeloupe
P/délégation
Chef du Service Transports, Mobilités,
Education et Sécurité Routières



Emmanuel CROS